



CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES PARTICULIERES

Restauration de deux ouvrages patrimoniaux en pierre sèche
*Dans le cadre d'un programme inter parcs soutenu par la
Région Occitanie*

- **LOT 1** : Restauration du mur ouest du premier cortal du site de Llacera et remise en terre du toit.
- **LOT 2** : Reconstruction en pierre sèche de l'orri de dalt dans la Vallée d'Eyne.

1. CONTEXTE

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée compte aujourd'hui 8 Parcs naturels régionaux : PNR du Haut Languedoc, PNR des Causses du Quercy, PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, PNR de l'Aubrac, PNR des Grands Causses, PNR des Pyrénées Catalanes, PNR des Pyrénées Ariégeoises et PNR des Corbières Fenouillèdes.

En accord avec la Région, les Parcs naturels régionaux d'Occitanie ont porté une démarche commune pour initier et soutenir les dynamiques locales sur la filière pierre. Une étude a été réalisée en 2018-2019, dans le territoire des PNR d'Occitanie et son objectif consistait à établir un diagnostic de la filière au sein de chaque PNR (ressources, acteurs, dynamiques, enjeux...) en vue de proposer des actions innovantes pour le développement de la filière pierre au sein de chaque Parc et surtout en inter parcs. Le diagnostic réalisé lors de cette étude a révélé des points convergents sur les différents territoires, ce qui a amené à privilégier des actions à réaliser dans l'ensemble des PNR, en inter parcs.

Les PNR ont lancé l'opération « *innover en pierre naturelle* » qui consiste à réaliser des chantiers pilotes, visant à valoriser l'utilisation la pierre naturelle locale.

Ce marché de restauration de deux ouvrages patrimoniaux dans les communes de Taurinya pour l'un et Eyne pour l'autre ont été choisies pour incarner les chantiers pilotes en pierre naturelle du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes. Ils sont encadrés par une convention entre les communes et le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.

2. OBJET

Le présent cahier des charges concerne les chantiers de restauration d'ouvrages patrimoniaux en pierre sèche sur les communes de Taurinya et Eyne, en 2 lots :

- **LOT 1** : Restauration du mur ouest du premier cortal du site de Llacera et remise en terre du toit, commune de Taurinya.
- **LOT 2** : Reconstruction en pierre sèche de l'orri de dalt, dans la Vallée d'Eyne, commune d'Eyne.

3. AIRE GEOGRAPHIQUE

L'aire géographique du projet est le territoire du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, plus spécifiquement les communes de Taurinya et d'Eyne.

4. PRESTATIONS ATTENDUES

4.1 LOT 1: Restauration du mur ouest du premier cortal du site de Llacera et remise en terre du toit, commune de Taurinya.

4.1.A Lieu d'exécution

⇒ **Site pastoral de Llacera, cortal d'en Ciscal, Taurinya (Coordonnées GPS 42.56539 – 2.44993)**
Avant d'établir son offre, le prestataire prendra connaissance de l'état des lieux de l'ensemble du projet afin d'intégrer tous travaux nécessaires et toutes sujétions propres aux lieux et au projet.

Il réalisera tous les sondages nécessaires afin de proposer une offre complète et assurera toutes les finitions nécessaires de l'ensemble de leur ouvrage sans prétendre à aucun travaux supplémentaires ou imprévus.

4.1.B Calendrier prévisionnel d'exécution

La durée estimée du chantier est de 5 jours.

Le démarrage des travaux est prévu en **décembre 2023**, ils devront être achevés pour le 31 décembre 2023.

4.1.C Travaux attendus

Il s'agit de :

- la restauration du mur ouest du cortal dit d'en Ciscal, situé sur le site pastoral de Llacera
- la restauration du toit pour sa remise en terre.

Ce que comprennent les travaux :

- La mise en place d'un échafaudage.
- Le démontage de la partie fragilisée.
- La reconstruction en pierre sèche (sans mortier ni liant).
- La refecton du toit végétalisé avec la creation d'une arase en pierres afin de maintenir la terre sur le toit.
- L'acheminement et la mise en terre du toit de la cabane.

Aspect

La réalisation devra restituer l'esprit des anciens murs et devra s'harmoniser avec le reste de l'ouvrage existant.

Fourniture des matériaux

Les pierres locales seront réutilisées de la partie effondrée, en cas de manque, elles devront être prélevées sur place avec autorisations de la mairie de Taurinya et de l'ONF.

Accessibilité du site

A noter que l'ouvrage à restaurer se situe en montagne, à 1365m d'altitude, inaccessible en véhicule, et nécessitant 2h de marche avec un dénivelé de 700m.

Qualification

Au moins un des prestataires devra obligatoirement être titulaire d'un « CQP ouvrier ou compagnon professionnel en pierre sèche ».

4.2 LOT 2: Reconstruction en pierre sèche de l'orri de dalt, Vallée d'Eyne, commune d'Eyne.

4.1.A Lieu d'exécution

⇒ **Orri dalt, Vallée d'Eyne cortal, Eyne (coordonnées GPS 42.43914 – 2.12607)**

Avant d'établir son offre, le prestataire prendra connaissance de l'état des lieux de l'ensemble du projet afin d'intégrer tous travaux nécessaires et toutes sujétions propres aux lieux et au projet. Il réalisera tous les sondages nécessaires afin de proposer une offre complète et assurera toutes les finitions nécessaires de l'ensemble de leur ouvrage sans prétendre à aucun travaux supplémentaires ou imprévus.

4.1.B Calendrier prévisionnel d'exécution

La durée estimée du chantier est de 1 mois.

Le démarrage des travaux est prévu entre le **15 mai et le 30 juin 2024**. Les travaux devront, dans tous les cas, être achevés au 30 juin 2024.

L'ouvrage se situe dans une réserve naturelle avec des enjeux environnementaux forts. Le calendrier de travaux devra être partagé et validé avec la conservatrice de la réserve naturelle dans le but d'avoir le moins d'impacts sur la faune et la flore de la Vallée.

4.1.C Travaux attendus

Il s'agit de :

- Restaurer l'orri de dalt situé dans la Vallée d'Eyne, à environ 2h de marche du village d'Eyne.

Ce que comprennent les travaux :

- Démontage de l'ancien orri.
- Reconstruction à l'identique.
- Remise en terre du toit.

Aspect

La réalisation devra restituer l'esprit de l'ancien orri et devra s'intégrer au mieux dans le paysage.

Fourniture des matériaux

Les pierres locales seront celles réutilisées de l'ancienne construction, en cas de manque, elles devront être prélevées sur place avec autorisation de la mairie et de la conservatrice de la réserve naturelle.

Accessibilité du site

A noter que l'ouvrage à restaurer se situe en montagne, à 2200m d'altitude, inaccessible en véhicule, et nécessitant 2h30 de marche aller. L'acheminement de matériel devra impérativement s'effectuer à dos d'hommes et/ou d'animaux.

Qualification

Au moins un des prestataires devra être titulaire d'un « CQP ouvrier ou compagnon professionnel en pierre sèche ».

5. MODALITES DE REALISATION DES PRESTATIONS

5.1 Pilotage de l'étude

Ce marché est un groupement de commande entre le Syndicat mixte du Parc et les communes partenaires. Ils sont les Maitres d'ouvrage du chantier c'est eux qui assureront en préliminaire et durant les travaux la consultation et la coordination.

5.2 Réunions de chantier

Il sera organisé au moins une réunion de chantier sur site durant les travaux. Le jour sera défini conjointement entre le Syndicat mixte du Parc et la commune.

5.3 Moyens mis à disposition

Le Parc s'engage à :

- Mettre à leur disposition toutes les informations susceptibles de d'accompagner dans la réalisation de la prestation.

5.4. Respect des normes et dimensionnement

Les deux ouvrages seront conformes aux techniques de mise en œuvre décrites dans :

- le «Guide des bonnes pratiques de construction de murs de soutènement en pierre sèche» - 2008 CAPEB-ABPS-Muraillers de Provence-CMA84-ENTPE, ISBN, Ecole Nationale des Travaux publics de l'Etat
- l'ouvrage « Techniques de construction des murs en pierre sèche pour la pierre sèche, règles professionnelles» - 2017 – ABPS, Ecole nationale des travaux publics de l'État de Lyon

5.5 SECURITE ET PROTECTION

Sécurité et Protection de la Santé des Travailleurs : le chantier est soumis aux dispositions de la Loi n° 93.1418 du 31 Décembre 1993 et des textes pris pour son application. L'entreprise devra intégrer dans son offre ces dispositions.

Les principes généraux de préventions nécessaires à l'intégration le plus large possible de l'Hygiène et de la Sécurité du Travail aussi bien dans sa proposition de prix que lors de l'exécution des travaux.

L'offre du prestataire comprend implicitement tous les frais de matériels et équipements nécessaires pour garantir à chaque instant la sécurité des biens et des personnes conformément aux réglementations en vigueur.

S'agissant d'un lieu de travaux public en milieu naturel, le chantier devra également être autorisé et sécurisé auprès du public (le prestataire se rapprochera des communes pour remplir les formalités préalables d'usage).

5.6 GARANTIES

Le prestataire est responsable du sol sur lequel est garanti l'ouvrage, des vices de construction pendant la durée du chantier et une durée de 10 ans après son exécution. La garantie pourra s'appliquer, sous réserve des dispositions légales et réglementaires (notamment de l'article 1641 du code civil et des articles 1386-1 et suivants du code civil), aux matériels défectueux (vieillesse prématuré, usure anormale, défaut de réalisation). Toute dégradation liée à un acte de vandalisme ou autre sinistre situé hors emprise de l'ouvrage (chute de pierres, accident, etc.) est exclu de la mise en œuvre de la garantie.

5.7 Réception des travaux

La réception des travaux interviendra à la fin de la phase travaux, en présence d'un représentant du Syndicat mixte du Parc et d'un représentant de la commune. A cette occasion, le chantier aura été nettoyé et les lieux laissés en parfait état.

6. ENVELOPPE BUDGETAIRE

Il est à noter que le budget maximum dédié à la prestation toutes charges comprises est de :

Pour le lot n°1 : plafond de 7 000€ TTC

Pour le lot n°2 : plafond de 23 000 TTC

Toutes propositions au-delà de ces plafonds ne seront pas retenues.

7. REPONSES ATTENDUES

Le prestataire dans le cadre de sa réponse devra fournir à minima :

- Une présentation des moyens humains et techniques de la structure.
- L'attestation de CQP de la personne référente sur la réalisation des travaux dans les règles de l'art, sur le chantier.
- Les attestations des assurances.
- Le présent CCTP signé.
- Un calendrier de réalisation.
- Une attention particulière sera portée, dans le cadre de l'analyse de la valeur technique de l'offre, aux propositions d'exécution du marché par le candidat qui devront répondre aux critères environnementaux et sociétaux des achats durables et responsables.
- Les références de chantiers similaires

Etant donné que ce marché est passé dans le cadre de groupements de commandes entre les communes et le Syndicat Mixte du Parc :

- Pour chaque lot, un devis détaillé de 80% de la somme globale, libellé à :
 - Syndicat mixte du Parc, Monsieur le Président Michel Garcia, Maison du Parc-La bastide, 66360 Olette
- Pour chaque lot, un devis détaillé de 20% de la somme globale libellé à :
 - Lot 1 : Mairie de Taurinya, M. le Maire Alain Estela, Camí del Canigó, 66500 Taurinya
 - Lot 2 : Mairie d'Eyne, M. le Maire Alain Bouquet, avinguda de Cerdanya, 66800 Eyne.

Les candidats à cette consultation peuvent faire une offre pour chaque lot ou un seul. Toutes les candidatures seront analysées.

Les réponses sont attendues par email à christelle.frau@pnrpc.fr copie à patricia.oster@pnrpc.fr.

Avant le : **lundi 30 octobre 2023 – 18h00**

Les critères de sélection des offres se feront selon les modalités suivantes :

- 60% valeur technique
- 30% prix
- 10% délais d'exécution

Choix du / des prestataire(s), signature des marchés et ordre de commencement : début novembre 2023.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le Syndicat mixte du Parc au 04-68-04-97-60.

Date

Cachet et signature

